DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260205-20260208-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 5 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 8

H. Rault, P. Souchu, T. Fretay, J. Hodouin, E. Chevalier, J. Brézel, V. Elshout, A. Coudray,

Etaient absents : 4

M. Gazengel, S. Battais, S. Servais, C. Duchêne,

Etaient excusés : 2

S. Servais, C. Duchêne,

Madame Chevalier a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 30 janvier 2026

Date d'affichage : 30 janvier 2026

****

Délibération 2026-02-08

Objet : Délibération spéciale crédits d'investissements 2026

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour le bon fonctionnement des services et la continuité des opérations lancées, il convient d'ouvrir les crédits précisés ci-dessous

Article 2046 Attribution de compensation d'investissement :

1157.96 € par mois, soit jusqu'au vote du budget 1157.96*3 (janvier, février, mars) = 3473.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses aux chapitres détaillés et pour les montants ci-dessus et demande à Monsieur le Maire d'inscrire les crédits au budget primitif 2026.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
H. RAULT

MAIRIE DE CHAUVIGNE
ILLE-ET-VILAINE